

ISSN : 0242-8792

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENS ÉLÈVES
DU COLLÈGE HENRI IV ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN
DE BERGERAC**

Fondée le 29 novembre 1909

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 Juin 1941



N° LIII

72^e ANNÉE

1 9 8 1

Date à retenir :

Dimanche 18 octobre 1981

Assemblée générale à 10 h 30

au Collège Henri IV, à Bergerac

Banquet à 13 h

« Le Relais de Saussignac » - Saussignac - Prix 80 F
sous la présidence de notre camarade Michel ROUSSEAU.



*Voulez-vous simplifier la tâche de vos camarades du bureau
et continuer à recevoir le Bulletin de liaison ?*

Remplissez vite l'encart jaune **en entier**
et retournez-le **sans retard** à Georges BRASSEM
avec votre cotisation.



ADRESSES UTILES :

Le Président :

Docteur René ROUSSEAU, 28, rue Candillac, Bergerac.

**Le Secrétaire Général : Jacques BILLAT « Rooy » - Le Bout des Ver-
gnes Nord, Bergerac - Tél. (53) 27.12.95.**

Le Trésorier :

Georges BRASSEM, BP 57 Bergerac

} C.C.P. Anciens Elèves
Lycée Henri IV
n° 367.52 Y Limoges

Adressez la correspondance au Secrétaire
et informez-le de vos changements d'adresse.

**Formulaire unique à garnir avec soin et à renvoyer avant le 10 octobre 1981
au Trésorier Georges BRASSEM, B.P. 57, 24103 BERGERAC**

I) IDENTIFICATION (en CAPITALES S.V.P.).

NOM : Prénom :

Profession exacte :

Promotion 19.....-19.....

Adresse précise (avec code postal) :

II) PROCURATION : Je donne pouvoir à mon camarade

M

(inscrire ici le nom d'un mandataire présent à l'A. G. ou laisser en blanc).
pour me représenter à l'Assemblée Générale du dimanche 18 octobre 1981.

A, le 1981

Signature :

III) INSCRIPTION AU BANQUET du 18 octobre 1981

Veuillez inscrire personnes à 80 F = F

IV) J'y ajoute ma COTISATION 1981-1982

(dont 35 F pour le Bulletin) (1) et (2) = + 50 F

TOTAL : F

que je règle à l'adresse : Amicale Anciens Elèves du Collège de Bergerac

a) par chèque postal (3 volets) n° 367-52 Y Limoges ;

b) par chèque bancaire ;

c) je réglerai cette somme le jour du Banquet en rapportant ce **feuillelet garni** (obligatoirement).

V) FACULTATIF mais RECOMMANDÉ :

J'aimerais rencontrer notre camarade
que j'ai perdu de vue. Veuillez insérer cette annonce dans le prochain bulletin.

(1) Les Souscripteurs Perpétuels ne paient qu'une cotisation libératoire de 150 F. mais ils sont tenus au paiement du Bulletin Annuel.

— Cotisation des Membres Honoraires : 20 F par an.

(2) Le non-versement de la cotisation pendant 2 années consécutives entraînera la radiation d'office du service du Bulletin.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN

SECRETARIAT GÉNÉRAL

BILLAT JACQUES

BERGERAC, le 25 septembre 1981

72^E ANNÉE

Mon cher camarade,

Lorsque l'on a atteint l'automne de notre âge et que notre activité s'estompe lentement, nous faisons apparaître sur l'écran de notre mémoire, les souvenirs qui nous rappellent les beaux jours de notre adolescence et de notre fière jeunesse.

Le dimanche 18 octobre, ce sera l'occasion de nous réunir pour l'assemblée générale de l'amicale des Anciens du Collège ; alors, vous retrouverez des camarades de votre âge et, vous pourrez échanger des souvenirs de votre joyeux passé et de vos anciennes prouesses.

Comme d'habitude, l'assemblée générale se tiendra à 10 h 30 au Collège HENRI IV et après le dépôt de la gerbe traditionnelle au monument AUGIERAS, nous partirons pour notre banquet qui sera servi à SAUSSIGNAC à 13 h pour 80 francs.

Si, comme je l'espère vous êtes désireux de venir, faites vous inscrire, je vous prie, le plus tôt possible, auprès de notre trésorier Maître BRASSEM.

Dans l'espoir de vous rencontrer, je vous prie de croire, Mon cher camarade, à l'expression de mon entier dévouement.

LE PRÉSIDENT
DOCTEUR RENÉ ROUSSEAU

Nota. — Selon l'usage, en dehors de la perception habituelle des cotisations, il ne sera recueilli aucune collecte. Conformément au vœu de l'Assemblée générale, les discours du banquet sont limités à trois : ceux de l'élève, du Président de l'Association et du Président de la fête annuelle.

Devant la difficulté de placer les convives, exception faite pour la table d'honneur, aucun couvert ne sera marqué à l'avance.

MEMBRES D'HONNEUR : M. LE SÉNATEUR ADRIEN BELS (1882-1964), M. LE GÉNÉRAL AMBROISE BERNARD (1880-1962), M. LE GÉNÉRAL GEORGES BERTHIER (1841-1922), M. LE PROFESSEUR CHARLES DE BOECK (1856-1939), M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE RENÉ CARMILLE (1886-1945), M. JACQUES CHASTENET, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1893-1978), M. ÉMILE COUNORD (1842- 1927), M. MARCEL FLOURET, (1892- 1971) M. LE PROFESSEUR MAXIME LAIGNEL - LAVASTINE (1875-1953), M. LE GÉNÉRAL PAUL MATTER (1872- 1959), M. PAUL MOUNET (1847-1922) M. MOUNET-SULLY (1841-1916), M. ÉLIE RABIER (1846-1922), M. PAUL VIEUSSENS (1866-1953).

BIENFAITEURS DE L'ASSOCIATION : MADAME HORTENSE AUGIÉRAS-JARNAGE (1869-1939), MADAME MICHELLE AUBERT-FREDET (1891-1970), M. ALBERT CHEVALIER (1874-1970), MARCEL FLOURET (1892-1971), M. PIERRE DE MADAILLAN (1891-1958), M. JEAN PERROT, M. LE MINISTRE DE FRANCE JEAN POZZI (1884-1967), MADAME RENÉE ROUSSEAU-DUCHEZ.

PRÉSIDENT-FONDATEUR : M. PAUL PETIT (1867-1941).

ANCIENS PRÉSIDENTS : M. LE DOCTEUR ANDRÉ CAYLA (1854-1926), M. ALBERT CLAVEILLE (1865-1921), M. LE DOCTEUR PIERRE ROUSSEAU (1881-1966).

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT : M. LE SOUS-PRÉFET LUC LALANDE, M. LE MAIRE MICHEL MANET, ET MADAME LA DIRECTRICE S. THERON ET M. LE PRINCIPAL ARCHAMBAULT DE VENÇAY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : PRÉSIDENT : DOCTEUR RENÉ ROUSSEAU. VICE-PRÉSIDENT : ANDRÉ DELPÉRIER. SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : JACQUES BILLAT. TRÉSORIER : GEORGES BRASSEM. ADMINISTRATEURS : MADAME MARIE-HÉLÈNE BILLAT. MESSIEURS : JEAN BARTHE, RENÉ CALVÉS, MAXIME LACOMBE, RAYMOND LAVIGNE, PHILIPPE MANET, MICHEL ROUSSEAU, MICHEL SERRET, ALBERT VÉDRINES.

LIII^e BULLETIN

1981

CONÇU ET RÉALISÉ PAR LES MEMBRES ET LES AMIS DE L'ASSOCIATION SOUS LA DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AVEC LE CONCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA RÉDACTION ET LA MISE EN PAGES, ET IMPRIMÉ SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE TRILAUD A BERGERAC



SOMMAIRE

- 4 Situation financière
- 6 Assemblée générale
- 7 52^e banquet
- 16 Séance
du Conseil d'Administration
du mercredi 27 mai 1981
- 20 Paul Petit
- 21 Nouvelles de notre filiale
parisienne
- 24 Nécrologie

SITUATION FINANCIÈRE

REÇETTES		DÉPENSES	
Disponible au 30/06/1980	1 127,15	Disponible au 26/08/1981	4 508,34
134 cotisations à 10,00 F	1 340,00	Impôts immeuble	1 310,00
143 bulletins à 30,00 F	4 290,00	Entretien caveau - Gerbes et couronnes	1 580,00
2 cotisations perpétuelles	240,00	Assurances	729,70
Dons		Papeterie - Frais de secrétariat - Bulletins	4 870,69
Intérêts coupons CCF	1 834,70	Droits garde-titres	133,83
Intérêts Caisse d'Épargne	85,71	Banquets	3 680,00
Loyers du 1/07/80 au 31/08/81	19 700,00	Dons Collège et Lycée	4 000,00
40 banquets à 80,00 F	3 200,00	Frais tenue de compte CCP	5,00
	<hr/>	Achats obligations	11 000,00
TOTAL	30 690,41	TOTAL	27 309,22
Disponible au 30/06/1980	1 127,15	Disponible au 26/08/1981	4 508,34
	<hr/>	TOTAL	31 817,56
TOTAL	31 817,56		
En caisse - 26/08/1981			
CCF	693,58	Valeurs mobilières	20 501,43
Caisse d'Épargne	3 573,20	Valeurs immobilières	100 000,00
CCP	241,56		
	<hr/>		
TOTAL	4 508,34		

Fête annuelle de l'amicale des anciens élèves du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran 19 octobre 1980

a) **Exposé du Président de l'Amicale** : Le Docteur René Rousseau évoque avec émotion les figures des camarades disparus dont récemment deux membres du Comité Lucien Videau et Christian de Meslon. Si les anciens s'en vont les jeunes doivent prendre leur place ; le Président remercie de leurs efforts de recrutement les membres de la section de propagande.

L'Amicale continue à encourager de ses deniers les activités culturelles et sportives de Henri IV et de Maine de Biran. Il souhaite que notre trésorier puisse nous autoriser à mieux faire encore.

b) **Rapport financier** : Georges Brassem envisage l'avenir avec optimisme : maintenant notre immeuble est en parfait état mais des réparations vont être effectuées incessamment au caveau de la famille Augieras. Dès l'an prochain on peut donc envisager de se montrer plus généreux dans le domaine des œuvres.

Il est félicité par tous pour son habile gestion.

c) **Secrétariat et élections** : Jean Barthe présente les très nombreuses excuses des camarades qui n'ont pu venir. Il indique que la Filiale Parisienne tiendra ses Assises au Sarladais le 20 novembre à 20 h après la cérémonie de la Flamme.

Les élections de cette année sont d'autant plus importantes que le Comité devra procéder au renouvellement triennal du Bureau : André Delperier, Lacombe Maxime et René Rousseau sont réélus à l'unanimité, tandis que Billat Jacques et Serret Michel sont désignés pour remplacer les regrettés Lucien Videau et Christian de Meslon.

d) **Divers** : On discute sur les meilleurs moyens d'intensifier le recrutement. Le vétéran Camille Brassem rappelle avec émotion la ruche bourdonnante qu'était le Collège avant 1914 ; il souhaite de lui voir retrouver une nouvelle jeunesse. Jean Barthe déclare que des travaux très importants viennent d'être entrepris grâce à une large ouverture de crédits.

e) Les anciens forment ensuite un cortège auquel se joint le Sous-Préfet, Monsieur Lalande, pour déposer une gerbe aux pieds du monument rappelant le sacrifice de leurs camarades tombés dans les deux guerres.

L'Assemblée Générale du 19 octobre 80

Elle s'est tenue comme les années précédentes dans la salle d'anglais, coquettement fleurie du collège Henri IV.

Étaient présents :

Barthe - Billat Jacques - Billat Marie-Hélène - Brassem Camille - Brassem Georges - Brassem Serge - Bost Jack - Calvès - Chaigneau - Charrière - Chaumard - Delpèrier André - Dupuy - Emon - Forie - Foucaud Jean - Fumadelle - Giraudel Philippe - Good - Grégoire - Lacombe - Lavigne - Majou - Manet Philippe - Mermod - Nicaudie Marc - Ramadour - Rampoldi - Ripoché - Rousseau René - Royère Michel - Serret - Schiltz - Sicard - Simounet - Trillaud - Vachia - Vaubal.

S'étaient excusés et avaient envoyé leurs pouvoirs :

Augeyrolles Jean - Billat André - Biraud - Bost Gaston - Bourzac - Bousquet - Brut - Charrier - Charropin - Castanier - Communeau - Cousset - Couture Jacques - Mme Dezemery - Desmartis - Delmon - Désagullier - Despont - Denou - Dulraucq - Duc - Dumolet - Durand - Gasselin - Dussutour - Filhault - Favereau - Mme Flamary Noreau - Foucaud Pierre - Foucaud Maurice - Fournier Jean - Gauthier Robert - Gautier Jean - Gast - Geraud Jardi - Géraud Jean - Ghysels - Grondin - Gonthier - Heynard - Jacquet - Lagrèze - Jaffart Francis - Jaffart Guy - Joyaux - Lafon - Lapaquellerie René - Lartigue - Lathoumètie - Lefèvre Jean-Victor - Lefèvre Jean - Lusignan Guy - Lusignan Jean - Malgat - Masset - Matignon - Mas - Mouline - Mourot Louis - Mourot Marcel - Moreau - Narbonne - Régnier - Reynaud Philippe - Roger - Royère Jean - Rousseau Bertrand - Rousseau Michel - Tardas - Texier - Verprat - Villadary Gaston - Villot - Voulgre Jean-Pierre - Voulgre Michel.

Excusés après le 19 octobre :

Cazenave - Delpla.

Le Président de la Fête, Pierre Chaumard, représentant de la France à l'Union de l'Europe Occidentale ouvre la séance.



Cérémonie du Souvenir

Le sénateur-maire et M. Lalande, sous-préfet, prennent avec les deux chefs d'établissement la direction du cortège qui va déposer une gerbe au pied du monument élevé en l'honneur de nos camarades disparus dans les deux guerres.

Le Banquet

C'est à l'aérodrome que se tient le banquet traditionnel.

Participants :

Barthe Jean et Mme - Billat Jacques et Mme - Bonnal - Brassem Camille - Brassem Georges - Calvès - Chaigneau - Chaumard et Mme - Delpèrier et Mme - Duraux Stéphane - Duc et Mme - Dupuy et Mme - Eymeri - Forle - Foucaud Jean - Fumadelle - Good - Grégoire - Mme Lemaire - Majau - Manet Michel - Manet Philippe - Mermod - Ramadour - Ripoche - Rousseau René - Royère Michel - Sarrazac - Sanchez - Sicard - Simounet - Trillaud - Vachia - Vaubal et Mme - Védrines - Venencie Henri et Mme - Venencie Jacques - Warnery Sylvie.

LE MENU : Soupe aux moules - Brochet sauce aux câpres - Rôti de dinde - Pommes dauphines - Salade verte - Profiteroles - Blanc sec et Côtes de Bergerac - Café.

Discours de l'élève Stéphane DUROUX

C'est avec joie que chaque année, vous, anciens élèves des lycées Bergeraois, vous vous retrouvez en cette cérémonie et l'on croit deviner que vous gardez de votre passage au lycée un souvenir ému, heureux, et presque nostalgique.

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous accueillir parmi vous afin de nous associer à la bonne humeur de votre réunion. Quant à nous, lycéens, nous ne cherchons point encore à nous retrouver, mais au contraire essayons d'échapper le plus rapidement possible à cette atmosphère scolaire studieuse et protectrice.



Cependant, si comme vous, nous avons la possibilité de prendre conscience de l'importance de ces quelques années au cours desquelles nous formons en réalité notre culture, nous les apprécierions dès aujourd'hui bien mieux. La culture en cette année du patrimoine est souvent évoquée. Je n'échapperai pas à cette habitude. Cette culture, but de l'éducation est ce par quoi l'homme devient davantage homme, « est » davantage, accède davantage à l'« être ». Certains comme Monsieur Paul Guth ont remis en question la façon dont cette culture nous est inculquée. Mais alors les années passées au lycée seraient-elles vaines ? Peut-on nier l'utilité de ces nombreuses matières qui de tout temps furent enseignées : je pense ici au latin, au grec, à nos classiques français, à l'histoire, clés de voûte de notre patrimoine. N'oublions pas les disciplines scientifiques dont on a dit qu'elles étaient « éducatrices uniques et incomparables du genre humain ». Elles sont un « principe de liberté » car le savant n'impose pas ses conclusions par la force : elles s'imposent d'elles-mêmes. Revenons-en à notre culture, qui constitue nos racines et qui est bien utile comme il a été récemment dit : « Pour un pays tel que le nôtre, largement démuné de matières premières, et qui entend préserver un niveau de vie parmi les plus élevés du monde et poursuivre dans son corps social une œuvre de justice qui suppose un supplément de ressources, quel est le seul gisement dont il dispose si ce n'est celui de son intelligence et de son savoir, de sa culture ? »

Ainsi l'éducation, au travers de la culture, aide l'homme à être lui-même, à se dépasser. Elle a aussi une importance fondamentale par la formation des rapports inter-humains et sociaux. Ainsi, nous voyons que nos lycées cherchent à développer une ouverture sur le monde extérieur. Je pense ici aux rencontres sportives, aux leçons de sciences naturelles données sur le terrain d'étude, et bien sûr aux échanges internationaux, qui conduisirent, vous le savez, quelques-uns d'entre nous jusqu'aux États-Unis. Et avec la permission de notre chef d'établissement, nous vous annonçons aujourd'hui que cette année encore, une nouvelle possibilité d'échange avec le Vermont nous est offerte. Ce magnifique voyage pourra-t-il se réaliser ? Les mois à venir nous le diront, mais reconnaissez que ce projet est séduisant... Nous pourrions cependant souhaiter compléter notre système culturel : en juin dernier s'est tenu à Paris un congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement. Vu la conjoncture actuelle, nous pensons qu'une éducation pour la paix et la compréhension internationales, le respect des droits de l'homme, devrait faire partie intégrante des programmes scolaires et universitaires. Cela est urgent ; déjà dans de nombreux pays, on pratique cette éducation. Quand en sera-t-il de même chez nous ?

Discours du Docteur René ROUSSEAU

Sur la demande du Président, nous devons nous limiter à un concentré, ce qui n'est pas anormal pour une allocution de banquet.

Il félicite d'abord Stéphane Duroux pour le ton qu'il a su donner à ce qui était un peu pour lui comme une sorte de pensum, en un temps où le régime des punitions a pratiquement disparu.

Bien qu'il ait appartenu à une génération essentiellement nourrie de la culture classique, le président ne peut que reconnaître l'impérieuse nécessité d'une formation scientifique, les progrès même de la science font évoluer conditions économiques et modes de vie à un rythme auquel ceux que l'on classe dans le troisième âge ont des difficultés certaines à s'adapter. Aussi le docteur se gardera-t-il bien de toucher à la question des programmes, mais ces humanistes que furent ses maîtres de littérature comme d'histoire étaient profondément pénétrés du respect de la liberté et du droit au bonheur de tous les hommes, même si ce n'était pas inscrit dans les instructions ministérielles.

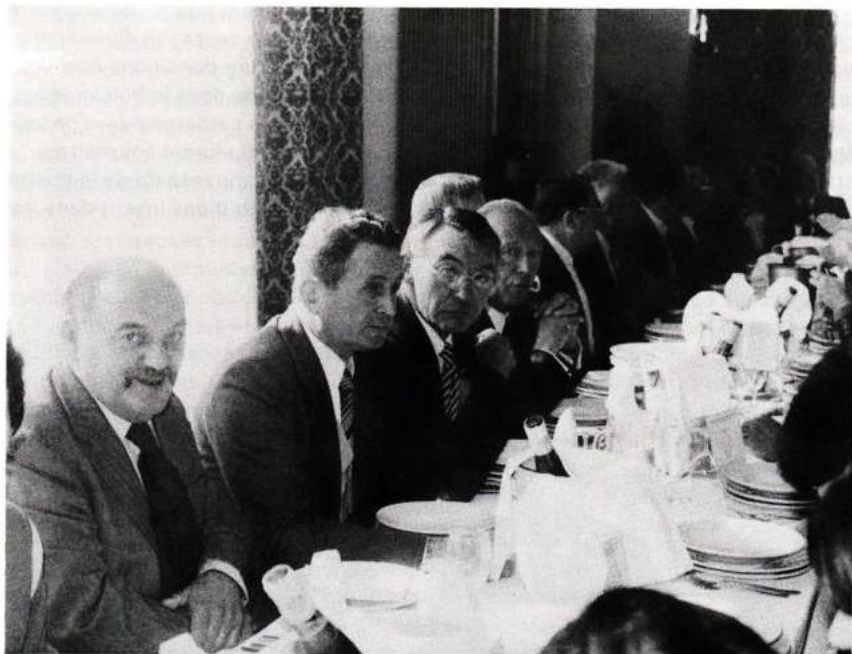


Si notre sous-préfet, M. Lalande n'a pu participer à nos agapes, son attitude constante montre à quel point il s'intéresse à notre amicale. Il est aussi bien agréable de pouvoir compter sur le précieux appui de notre sénateur-maire, Michel Masset, notre président de l'an dernier, dont le fils Philippe siège dans les réunions de notre comité.

Notre président se réjouit encore de la bonne entente qui règne avec les deux chefs d'établissement, Mme Théron et M. Archambault de Vençay. S'il ne leur a pas été permis d'être des nôtres aujourd'hui, ils se sont fait représenter par M. Lemaire et M. Sanchez qui sont pour eux de précieux collaborateurs.

Le docteur ne peut que répéter combien il apprécie Georges Brassem, qui porte sur ses robustes épaules la charge financière de l'association ; il se garde bien d'oublier le doyen du comité Jean Barthe, qui, une fois encore, a rédigé totalement le bulletin.

Il ne lui reste plus qu'à présenter le président de la journée, notre ami Pierre Chaumard, tâche facile puisque celui-ci n'a jamais perdu le contact avec l'amicale et ses camarades des vertes années.



Sept ans pensionnaire dans notre vieux collège, Pierre Chaumard poursuit ses études d'allemand à Bordeaux où il enseigna trois ans. Lancé avec les FFI à la poursuite des envahisseurs, il finit la guerre dans l'armée du Rhin. Plus tard, il fut amené, du fait de sa spécialité, à collaborer avec le général Kœnig, puis avec notre ambassadeur François Poncet. Il a ainsi participé à la création de l'Union de l'Europe Occidentale, où il est toujours chargé d'exprimer le point de vue de la France. Mais Pierre Chaumard n'oublie pas sa Dordogne natale : dès qu'il le peut il vient se reposer dans sa maison de Montcaret, lieu riche d'histoire des somptueux vestiges des villas gallo-romaines au pan de tour ébréché, seul reste de la forteresse de Montravel.

Discours de Pierre CHAUMARD

Mon Cher Président, M. le Sénateur Maire de BERGERAC,
Mesdames et Messieurs les Officiels,
Mes chers condisciples,

Si je me trouve aujourd'hui devant vous, je le dois très naturellement à notre cher Président, le D^r Rousseau, mais je soupçonne notre ancien maître Jean Barthe de lui avoir soufflé mon nom, témoignant ainsi à nouveau l'affection qu'il n'a jamais cessé de porter à ses élèves et à ses anciens élèves. Avec près de quarante ans de recul, c'est presque de l'histoire ! Je ne vous cacherai pas combien je suis heureux de le revoir toujours aussi vert, toujours aussi alerte, toujours aussi loquace et combien ma joie est grande de me retrouver parmi vous au milieu de cette grande famille du Collège. Il est vrai que ce Collège a été pour moi une vraie maison puisque j'y suis resté sept ans en qualité de pensionnaire à part entière. Sept années de jeunesse où chaque journée commençait avec le tintement très matinal de la cloche de Madame Blondie. Ces souvenirs, le bulletin de l'Association les extrait chaque année de la cendre du passé, en relatant l'allocution prononcée par l'ancien élève devenu, pour un jour, président éphémère de cette fête de famille.

Je ne manquerai pas à la tradition en évoquant quelques silhouettes des années trente : Lamidé et ses gaz délétères, Gaborit qui trônait dans sa chaire au-dessus d'une odeur d'eucalyptus, Jean Secret et sa lavallière bleue, Tintin au milieu de ses éprouvettes (Ce Tintin ! Quel maître, quel pédagogue ! Je n'ai jamais ouvert un livre de chimie, son cours suffisait). Tourette et son appareil à mesurer la perspective. Volle la logique de l'informel - Bouboule, le roi du chahut et bien d'autre encore, sans oublier Jean Barthe (-c'pas !).

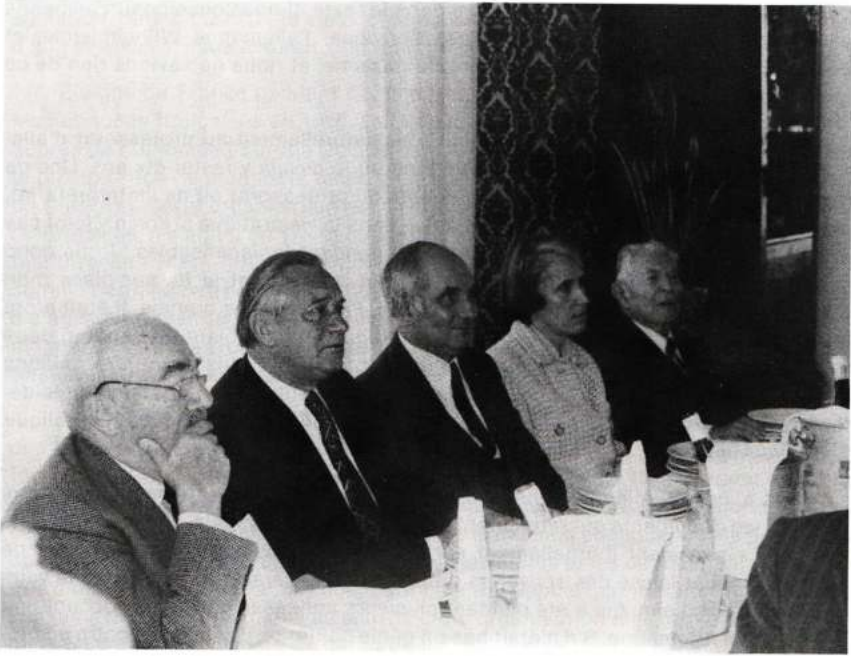
Mais, sans vouloir rompre avec la tradition, mon ambition de ce jour est de vous raconter comment, après mes études au Collège de Bergerac et quelques autres études à Bordeaux, à Strasbourg, en Allemagne et à Paris, je suis devenu, en quelque sorte, un globe-trotter de la fonction publique nationale et internationale. Tout au long de ma carrière administrative, à l'exception de trois années passées, pendant la guerre, comme professeur à Bordeaux, j'ai eu en effet la grande chance

de ne jamais appartenir à un ministère de tradition où toutes les règles parce qu'elles sont séculaires, sont devenues pour ainsi dire intangibles. J'ai appartenu, par contre, à des services qui, parce qu'ils étaient de création récente, comme les affaires allemandes et autrichiennes ou la fonction internationale, permettaient à qui le désirait de faire preuve d'imagination, d'élargir son sens de l'organisation, de prendre des responsabilités.



Et si je devais rechercher l'origine du fil d'Ariane qui a conduit ma vie active et professionnelle, je la placerais dans l'étude de la langue allemande. De fait, quelles qu'aient pu être mes diverses activités tout au long de mon existence d'homme adulte, la connaissance et la pratique de l'Allemand m'ont été chaque fois indispensables. Et l'on revient ainsi au collège de Bergerac et à M. Chataigne, le « taupe » de l'époque qui, chaque fois qu'il recevait un bon élève en 6^e, le plaçait d'office en classe d'allemand parce que, disait-il, l'allemand était réservé aux bons élèves, mais parce qu'en réalité il fallait bien trouver une douzaine de « volontaires » pour étoffer une classe qui, sans cela, aurait rapidement trouvé la voie de l'extinction.

Arrivé à ce stade de mon discours, je ne puis alors manquer d'évoquer sans une certaine émotion un visage presque tombé dans l'oubli et dont à ma connaissance on n'a jamais parlé jusqu'à présent au cours de nos manifestations. Il s'agit de notre professeur d'allemand de l'époque, M. Lafond. La classe d'allemand était tout au fond d'un couloir discret qui menait à la chapelle. C'était une petite pièce dont les murs étaient peints en vert clair et en vert foncé, la teinte des sapins de la Forêt Noire. M. Lafond portait une longue barbe fournie, en partie brûlée et décolorée par les cendres de sa cigarette (il était fumeur impénitent) et dirigeait paternellement sa classe. Il nous offrait parfois des bonbons car il en avait constamment sur lui pour essayer de moins fumer. Dès le début de la cinquième, quelle joie pour nous ! Nous



pouvions déjà lire les contes de Grimm dans le texte. Il nous enseignait l'ancienne Allemagne, celle de la musique et des écrivains, l'Allemagne Wilhelmiennne, et cependant c'était en 1933, l'avènement du nazisme, et nous ne savions rien de ce qui se passait alors dans ce pays.

L'étude de l'allemand me conduisit tout naturellement au professorat d'allemand et je terminais la guerre en Allemagne où je devais y rester dix ans. Une de mes premières conclusions est qu'en dehors du professorat ou de l'interprétariat, les langues vivantes seules ne mènent à rien dans la vie pratique si l'on n'y joint pas une spécialité. Il n'empêche qu'elles sont cependant indispensables. Je fis donc rapidement un recyclage en droit et économie politique et je fis sur place mon apprentissage dans la vie politique allemande. Pour un jeune homme, il était alors grisant de découvrir les arcanes de la vie politique en contrôlant un Landtag dans un État (Land), (l'État Rhéno-Palatin) qui comptait alors plus de quatre millions d'habitants et d'assister à Bonn, en qualité d'observateur, aux débats qui présidèrent à la naissance de la loi fondamentale, l'actuelle Constitution de la République Fédérale Allemande.

Ces années d'Allemagne ont été pour moi de véritables années de formation, car tous les documents qui retraçaient alors ce que l'on a appelé, à tort, « le miracle allemand » passaient journellement sur mon bureau. Quelques personnalités de haut rang m'ont laissé des souvenirs profonds. Le Général Koenig d'abord, le vainqueur de Bir Hakeim, qui a été pendant plusieurs années le patron de l'occupation française en Allemagne. S'il n'était pas un génie politique, il avait par contre un profond bon sens. J'étais pendant deux ans à son cabinet civil et je le représentais entre autres au sein du Comité Juridique chargé d'examiner les lois allemandes et de mettre éventuellement son veto à leur application. Face à des juristes confirmés issus du Conseil d'État ou de la Cour des Comptes, la position du Général Commandant en Chef n'était souvent confortée que par ma seule témérité ! Si je n'avais pas les connaissances juridiques de certains de mes collègues, je connaissais par contre la langue et la vie politique locale. Ainsi, dans la plupart des cas, le Général Koenig a cru pouvoir suivre l'avis de son jeune représentant au sein de ce vénérable comité.

J'ai été aussi pendant cinq ans un collaborateur direct de M. André François-Poncet, Haut-Commissaire de la République Française et Ambassadeur en République Fédérale d'Allemagne, l'actuel père de notre Ministre des Affaires Étrangères. C'était un homme qui avait une forte personnalité. Je l'ai vu parfois tancer vertement certains de ses collaborateurs qui ont occupé plus tard des postes de choix tels que celui de Ministre des Affaires Étrangères ou de Ministre de la Justice. Il n'aimait pas le Ministère des Finances : « une forteresse entourée de murs épais surmontés de culs de bouteilles », disait-il. Son amour pour les militaires était également très relatif. A un général de haut rang qui venait lui présenter ses devoirs à l'occasion des vœux de Nouvel An, il lui répliqua : « C'est bien, mon ami, je vous les retournerai corrigés. »

Comme j'avais tardé un jour à répondre à une lettre qui ne me semblait pas de grande importance, je fus traité par lui de « nonchalant ». Mon sang de périgourdin et de gascon ne fit qu'un tour. « Si vous estimez que je suis nonchalant, lui dis-je, vous avez certainement raison, mais je puis vous certifier que je ne suis pas excité. » Je suis néanmoins resté membre de son cabinet et nos relations furent toujours cordiales même lorsqu'il fut à la retraite.

J'ai cotoyé d'autres personnages, Armand Berard, notre ancien Ambassadeur au Japon, puis à l'O.N.U., le vieux chancelier Adenauer, son ami Robert Schuman, d'autres encore, mais il serait trop long de les évoquer ici.

Éloigné de France pendant dix ans, j'ai été heureux de retrouver mon pays et les habitudes françaises en 1955. Le Ministère des Affaires Étrangères me détacha auprès de l'Union de l'Europe Occidentale, organisme international qui venait dans la précipitation de prendre le relais de la défunte C.E.D. (Communauté Européenne de Défense). Cette organisation est chargée d'appliquer les dispositions du Traité de Bruxelles. Il s'agit d'un Traité d'Alliance entre les sept pays de l'Europe Occidentale (France - R.F.A. - Italie - Grande-Bretagne et les trois pays du Bénélux). Mais comme notre pauvre continent a dû subir si souvent des luttes fratricides et comme il s'agissait de réintégrer dans le concert des nations occidentales l'Italie et l'Allemagne, ce traité prévoit entr'autres certaines dispositions tendant à éviter des distorsions dans le volume des forces et des armements des sept pays membres.

Nous sommes chargés, dans un rapport annuel que nous adressons au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères de nos différents pays, notre seul patron, de fournir aux Gouvernements les apaisements et garanties qu'ils attendent quant au respect du Traité et à l'absence de distorsions dans l'évolution et la modernisation des forces armées des pays occidentaux. Cette mission implique, chose peu ou pas connue du grand public, des contrôles dans les unités et les dépôts militaires, ainsi que dans les usines de fabrication d'armements. Depuis maintenant vingt cinq ans, j'assume des responsabilités au sein de cette organisation et je me suis donné pour mission, non pas tellement de défendre les intérêts de mon pays (en tant que fonctionnaire international, je suis astreint à une certaine neutralité), mais à faire en sorte qu'il n'y ait pas de conflits et le moins de contraintes possible entre la politique de la France et la nécessité d'appliquer, au sein des instances internationales, les dispositions du Traité.



Ma vie en Allemagne auprès de la Haute Commission interalliée, mes contacts avec les responsables politiques de la République Fédérale d'Allemagne, mon long séjour au sein d'une organisation internationale m'ont amené non seulement à avoir un esprit européen, mais aussi à vivre quotidiennement l'Europe. J'ai depuis près de 35 ans toujours milité dans cette voie. J'assume auprès du Mouvement européen français, au sein de sa Délégation Générale et en tant que Président de la Commission sur la Sécurité de l'Europe, une tâche de longue haleine. Je suis persuadé que la paix et le bonheur de nos peuples ne pourront être obtenus que par une entente fraternelle et cordiale entre tous les pays de notre continent qui ont une civilisation commune, mais qui se sont déchirés trop longtemps pour avoir eu entre eux une histoire trop riche. Ce n'est pas notre ancien professeur d'histoire qui viendra ici me démentir.

J'aurais aimé voir cette Europe vivre et assumer personnellement son destin face aux deux Super Grands et face aux menaces qui surgissent un peu partout dans le monde et se précisent de plus en plus. Hélas, j'ai été vraisemblablement ou trop pressé ou trop idéaliste.

« Notre génération sait qu'elle ne refera pas le monde, mais sa tâche est peut-être plus grande : elle consiste à empêcher le monde de se défaire », a dit Albert Camus.

L'espoir, certes, m'habite toujours, mais, dans deux ans, l'âge de la retraite se présentera à ma porte. Je me retirerai alors à Montcaret, pendant les plus beaux mois de l'année, dans une maison qui domine la plaine de la Dordogne.

J'essaierai d'y vivre heureux, de retrouver mes sources et mes amis périgour-dins. Lorsque vous passerez, n'hésitez pas à gravir la colline pour venir trinquer à l'amitié devant un verre de Montravel.

P. CHAUMARD

Des applaudissements nourris suivent ce très intéressant exposé et les convives passent à l'action. La plupart assisteront avant de se séparer au gracieux ballet des parachutistes sous la gaie lumière d'un soleil encore chaud pour l'arrière saison.

Séance du Conseil d'Administration du mercredi 27 mai 1981.

Le Conseil s'est réuni à 18 heures dans un bureau de la Clinique Pasteur. Tous les membres sont présents, sauf René Calvès et Maxime Lacombe, excusés.

Le Président René Rousseau salue d'abord Jacques Billat et Michel Serret élus à la dernière Assemblée Générale. Il déclare qu'il faut procéder, conformément aux statuts, au renouvellement triannuel du Bureau.

A l'unanimité, le Docteur René Rousseau est reconduit comme président, Georges Brassem comme trésorier et André Delpérier comme vice-président en remplacement du regretté Christian De Meslon. A. Delpérier déclare n'accepter que provisoirement, jusqu'à ce qu'un plus jeune souhaite prendre la place. Le Président suggère qu'on pourrait créer une seconde vice-présidence pour une ancienne élève.

Jacques Billat est également nommé secrétaire général avec l'accord de tous. Son épouse Marie-Hélène Billat le secondera et ils se sont déjà mis à l'œuvre pour amener les jeunes à notre Amicale.

Jean Barthe rappelle que Raymond Lavigne avait déjà effectué un excellent travail. Il est donc tout désigné pour rester à la tête du groupe de propagande. Il est également convenu que notre doyen continuera à diriger la commission du Bulletin.

On fixe au dimanche 18 octobre la date de la fête annuelle. Sur proposition du doyen, tous insistent pour que le Docteur Michel Rousseau en accepte la présidence ; celui-ci, malgré quelques réticences, finit par y consentir. Le Président René Rousseau et Georges Brassem s'occuperont, comme d'ordinaire, de l'organisation du banquet.

Enfin, selon une décision prise par l'Assemblée Générale, le prix du Bulletin sera porté à 35 F et le montant de la cotisation à 15 F. Le trésorier rappelle à cette occasion que, conformément à ce qui avait été annoncé lors de l'Assemblée, l'Amicale a consacré cette année 3000 F pour les activités diverses de nos deux établissements et particulièrement les échanges internationaux.

La séance est levée à 19 heures.

L'Amicale en 1941

En 1941, la vie a repris péniblement au collège encore Lakanal. Les effectifs se sont gonflés du fait de l'afflux des repliés qui ne tiennent ou ne peuvent pas séjourner dans la zone occupée ; mais le nombre des professeurs est resté pratiquement le même ; les livres commencent à se faire plus rares et le personnel d'économat, malgré sa bonne volonté, est trop réduit pour assurer un entretien convenable. De plus l'atmosphère est lourde car maîtres comme élèves restent tous malades de la défaite.

En revanche l'Amicale prend une nouvelle importance. Nous avons signalé dans notre chronique de l'an dernier le legs fait à l'association par Madame Jarnage Hortense veuve Augiéras décédée le 23 décembre 1939.

Le Conseil d'Administration tenu le 30 décembre 1939 avait accepté ce legs à l'unanimité, mais le Président René Rousseau et le Secrétaire Robert Coq durent faire de longues et multiples démarches. Elles aboutirent au décret du 26 juin 1941 publié au Journal Officiel du mardi 8 juillet 1941 (page 2859) par lequel l'Association est reconnue comme établissement d'utilité publique.

DÉCRET

portant reconnaissance de l'Association Amicale des Anciens Élèves du Collège
de Bergerac comme établissement d'utilité publique

NOUS, MARÉCHAL DE FRANCE,
CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS,

Sur le rapport de l'Amiral de la Flotte, Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur ;
Vu la demande présentée par « L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE BERGERAC », en vue d'obtenir la reconnaissance comme établissement d'utilité publique ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 octobre 1938 ;

Vu le Journal Officiel du 9 décembre 1909 contenant la déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

Vu les pièces établissant la situation financière de l'Association ;

Vu les statuts proposés et les autres pièces de l'affaire ;

Vu, en date du 13 mai 1930, le testament olographe de la dame Hortense JARNAGE, veuve AUGIÉRAS ;

Vu l'acte constatant le décès de la testatrice survenu le 23 décembre 1939 ;

Vu les pièces constatant l'accomplissement des formalités prescrites par le décret du 1^{er} février 1896 ;

Vu la délibération, en date du 30 décembre 1939, du Conseil d'Administration de « L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE BERGERAC » ;

Vu, en date des 27 décembre 1939 et 14 mars 1941, l'avis du Préfet de la Dordogne ;

Vu les avis du Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse des 18 mars 1940 et 28 avril 1941 ;

Vu l'article 910 du Code Civil ;

Vu les lois des 4 février et 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août suivant ;

Le Conseil d'État entendu ;

DÉCRÉTATONS :

Article Premier. — L'Association dite « ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE DE BERGERAC », dont le siège est à Bergerac, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de l'Association tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2. — Les délégués de l'Association, qui a été reconnue d'utilité publique à l'article premier du présent décret, sont autorisés, au nom de celle-ci, à accep-

ter, aux clauses et conditions énoncées, le legs universel consenti par la dame Hortense JARNAGE, veuve AUGIÉRAS, suivant son testament olographe du 13 mai 1930.

Les immeubles et valeurs mobilières provenant de la libéralité seront aliénés pour le produit en être employé conformément aux dispositions testamentaires.

Article 3. — L'Amiral de la Flotte, Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, dont mention sera faite au Journal Officiel (1).

Fait à Vichy, le 26 juin 1941,
(signé) Philippe PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, Chef de l'État français,
L'Amiral de la Flotte, Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur,
(signé) F. DARLAN.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

I BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article premier. — *L'Association Amicale des Anciens Élèves du Collège de Bergerac*, fondée le 29 novembre 1909, a pour but de conserver et, au besoin, de renouveler ou d'établir des relations amicales entre les anciens élèves du Collège considérés comme membres d'une même famille.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à Bergerac, au Collège.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont :

On nous imposait de nouveaux statuts approuvés par l'Amiral Darlan, Secrétaire d'État à l'Intérieur.

Le Conseil remit à plus tard, du fait des circonstances, l'érection du monument demandé par la testatrice ; on prit un titre de rentes françaises de 20.000 F pour assurer annuellement l'entretien du caveau de la famille Augiéras dans la commune de Ginestet.

(1) Voir le *Journal Officiel* du 8 juillet 1941, n° 198, p. 2859, première colonne, n° 2692.

L'ensemble de la succession (immeuble, meubles et titres) fut évalué par le liquidateur Edmond Lionnet, vice-président de l'Association et le trésorier Maurice Foucaud à la somme de 300.000 F. Les meubles furent vendus peu après aux enchères publiques, le Conseil ayant préféré louer l'immeuble en vide.

L'Amicale continue et continuera jusqu'en 1945 à envoyer des colis aux camarades prisonniers.

La pratique prend corps des dîners mensuels. Ils se tenaient le premier mardi de chaque mois à 20 h à l'Hôtel du Chêne Vert. Les participants, souvent assez nombreux se réunissaient dans une grande salle du premier ; elle n'avait rien de luxueux et la chère n'était point toujours très délectable, mais les Duhaldeborde mère et fils faisaient de leur mieux en ces temps de restriction où le ravitaillement était devenu bien difficile. Surtout, à se réunir entre amis, on retrouvait un peu de cette chaleur humaine dont on avait aussi bien besoin.

A signaler enfin qu'un dernier changement est en préparation. S'il n'y eut pas de banquet en 1941, l'Assemblée Générale se tint cependant le 21 décembre. Sur la proposition du Secrétaire Robert Coq, elle exprima le vœu de voir attribuer au collège de Bergerac la dénomination de collège Henri IV. C'est en effet par les lettres patentes de ce prince datées de juillet 1576 qu'avait ressuscité le collège de Bergerac auquel le Navarrais allouait « deux cents livres tournois pour le collège à prendre par les consuls de Bergerac sur les revenus de notre ville de Gensac » à charge d'être reconnu premier fondateur. Ces lettres ont été publiées dans notre bulletin de 1976 lors du 4^e centenaire par les soins de Jean Gravier.

Paul Petit

Il nous reste à rappeler que le 24 octobre 1941 s'était éteint Paul Petit qui avait tenu en 1909 l'Amicale sur les fonts baptismaux.

Bergeracois de naissance (18 octobre 1867), il n'avait jamais voulu quitter sa petite patrie et fit bénéficier pendant de longues années les élèves de rhétorique d'un enseignement hors de pair ; il joignait en effet à de vastes connaissances un remarquable talent d'animateur plein de brio et de fantaisie. « Peu de professeurs, a écrit le Docteur René Rousseau, ont laissé sur les jeunes cerveaux de leurs élèves une empreinte aussi profonde. Qui de nous ne se souvient de ces classes si vivantes où tour à tour pathétique et plein d'humour, il émaillait les citations de textes les plus graves de saillies imprévues, faisant ainsi étinceler les mille ressources de son esprit. Remarquable écrivain, il usait d'une langue bien française, d'un classicisme très pur, mais chaude et colorée où éclataient à leur aise une imagination ardente et la plus claire des intelligences. Artiste consommé, il disait d'une voix grave et bien timbrée, mettant en valeur les moindres nuances, tenant sous le charme les auditeurs, les laissant sous l'impression de l'émotion la plus profonde ou d'une gaieté souvent voilée d'amertume et de mélancolie.

C'est au cours de ses années de professorat que Paul Petit fonda en 1909 notre Association dont il fut le brillant Secrétaire Général avant d'être acclamé Président-Fondateur en 1937, parmi l'affection admiratrice de ses camarades jeunes et vieux.

L'heure de la retraite avait sonné lorsque, brutal, éclata le drame. Le sportif si fier de sa santé, de son corps souple et musclé dut se résigner à la plus cruelle des mutilations. La terrible épreuve le trouva stoïque devant l'adversité. Il se replia sur lui-même, sans jamais une plainte, vivant une existence restreinte parmi ses livres et ses souvenirs. Il accueillait avec joie ses élèves, plaisantant avec esprit ses infirmités, disant des vers, faisant revivre des coins du passé l'illustre amitié dont l'honorait Mounet Sully.

Nous l'enterrâmes le cœur serré, par une triste et froide après-midi d'Octobre. Ceux qui restent de ses anciens élèves maintenant de moins en moins nombreux se plaisent à rappeler ses saillies comme ses exploits sportifs. Ils citent encore quelques vers de la complainte qu'il composa sur la disparition des tables des classes en piteux état :

« Vieilles tables
lamentables
que furtifs
entamèrent nos canifs. »

Mais tous ont gardé un culte fervent pour ce maître qui fut pour eux un des meilleurs représentants de cet humanisme qu'on s'acharne obstinément à vouloir faire disparaître, sans se douter que l'on détruit en même temps cet esprit français qui nous valut si longtemps dans le monde une hégémonie incontestée.

NB. : Tous nos remerciements vont à Charles Bourzac ; son affection admirative l'entraîna à faire une demande auprès de la municipalité pour qu'une rue de Bergerac rappelle le souvenir du maître disparu. Ces démarches, appuyées par le Bureau de l'Amicale et grâce au bienveillant soutien du Sénateur-Maire Michel Manet, ont été couronnées de succès. Depuis peu, le quartier neuf de La Beylive a été doté d'une rue Paul Petit.

Nouvelles de notre filiale parisienne.

Son secrétaire, notre regretté camarade Yves Ducongé, avait entrepris de lui donner un second souffle. Il nous écrivait encore assez fréquemment. Dans sa lettre du 21 novembre 1980, il nous rendait compte de la journée du 20 : neuf à l'arc de Triomphe pour la réanimation de la Flamme (donc progrès) et vingt-neuf au « Sarladais » où l'ambiance fut fort gaie.

De passage à Bergerac, il nous rendit visite et semblait très alerte. En janvier, c'est sur une note plus mélancolique qu'il nous signalait la disparition de Jean-Elie Tardas, un fidèle de l'Amicale. Un peu plus tard, en mars, les journaux parisiens annonçaient son décès et nous en fûmes très affectés.

Mais, de même que le Phénix renaît toujours de ses Cendres un nouveau secrétaire s'est promptement manifesté pour notre succursale parisienne. Il s'agit de Christian Régnier dont les talents de professeur s'exercent jusqu'en Sorbonne, mais qui remplit aussi des tâches administratives particulièrement délicates ; il est encore le président ou l'animateur de diverses sociétés. La sagesse apaisante d'un début de maturité tempère, sans l'étouffer chez lui, la fougue de la jeunesse. Nul doute que sous l'œil paternel du Président Gagnaire, il ne poursuive vigoureusement l'action de son prédécesseur.

Au rendez-vous des souvenirs

Notre camarade Venencie Jacques, retiré dans la banlieue bruxelloise, voudrait savoir l'adresse de son camarade Gauthier, autrefois notaire à Bordeaux.

Nous n'avons plus son adresse et nous conseillons à Jacques Venencie de s'adresser au frère de son ami Gauthier Robert, ancien médecin-chef de l'Hôpital Français de Suez, et ancien ami du doyen du comité (14, Cours Albert 1^{er} - 75008 PARIS).

Le coin des poètes...

De sa retraite landaise, Jean Roque nous envoie ces quatrains où perce un certain désir de vengeance.

Les infirmières

Gracieuses et jolies, vêtues d'un blanc candide,
Semblables à Vénus, des mollets jusqu'aux seins,
Elles foncent sur vous d'un pas vif et rapide,
Pourquoi les soupçonner d'avoir des noirs desseins ?

Leur face illuminée d'un éternel sourire,
Armées, tel un guerrier, d'un perfide aiguillon,
Elles côtoient souvent le meilleur et le pire,
Pénétrant votre chair livrée à l'abandon.

Puissions-nous quelques jours, au cours d'une bataille,
Avec l'aide d'Eros ou bien de Cupidon,
Frappant avec ardeur d'estoc et non de taille,
Leur appliquer enfin la peine du talion !

Jean Roque
(Février 1980)

Nous souhaitons à notre camarade la sagesse résignée de cet autre ancien qui a écrit :

A quoi bon ?

A quoi bon agiter ta croupe triomphale
En passant près du banc où, rêveur déphasé,
Je pleurais les débris, par le vent dispersés,
Du décor somptueux de la fête automnale.

Point ne suis un centaure aux appétits ardents
Toujours prêt à saillir les fringantes cavales :
Après la Saint-Martin et ses embrasements,
Je ne redoute plus les fièvres vespérales.

Si le public se rit de Géronte amoureux,
On est trop indulgent pour le pantin affreux
S'efforçant sur le corps d'une beauté vénale,
A ranimer ses sens par des caresses sales.

Le souvenir suffit au véritable amant.
Mais l'esthète subsiste et, sans nulle fringale,
Je regarde onduler avec ravissement,
Sur un doux tapis d'or, ta croupe triomphale.

L'Ermite du Jardin Perdoux



NÉCROLOGIE

TARDAS Jean-Elie (janvier 1981)
NOUVEL Jacques (1976)
DUVIGNEAU Jacques (janvier 1981)
NICAUDIE René (février 1981)
ROUGIER René (mars 1981)
DUCONGE Yves (mars 1981)
FOUCAUD Maurice (août 1981)

Le Comité de l'Amicale ne saurait passer sous silence la disparition de Maurice Foucaud qui fut pendant de nombreuses années le trésorier de l'Association dont il était un des plus anciens. Sa gentillesse naturelle, sa serviabilité le faisait aimer de tous. A sa veuve, à ses enfants, le Comité renouvelle l'assurance de toute sa sympathie attristée.

N.B. : Nos camarades sont instamment priés de bien vouloir aviser le Secrétariat lorsqu'ils apprennent le décès de l'un des nôtres.

Rappel des Souscripteurs perpétuels décédés

ALARD Henri (1886-1956)	HAYTON Enrique (1871-1953)
AUBERT-FREDET Michelle (1891-1970)	JALABERT René (1905-1970)
BARBARIN Robert (1887-1968)	LAVIGNE Emile (1904-1968)
BÉNEY Robert (1897-1958)	LIONNET Edmond (1870-1944)
BERNARD Ambroise (1880-1962)	MATTER Paul (1872-1959)
BOUCHER Charles (1880-1971)	DE MADAILLAN Pierre (1891-1958)
BRANDA Marcel (1885-1972)	MIRABEL Roger (1891-1950)
CANTELAUVE Albert (1867-1939)	MORIN Henri (1889-1969)
CARMILLE René (1886-1945)	MORIZE Marcel (1894-1939)
CHEVALIER Albert (1874-1970)	NADAUD Pierre (1888-1944)
COQ Robert (1896-1973)	NOUVEL Ernest (1869-1946)
DEJOUAS René (1891-1959)	POZZI Jean (1884-1967)
DUBRAC Louis (1892-1977)	POZZI-ESCOT Marius (1880-1963)
FABRE Albert (1879-1955)	ROUSSEAU Pierre (1881-1966)
FLOURET Marcel (1892-1971)	SAIGNETTE Raoul (1887-1972)
FOURNIER Charles (1892-1955)	VERGNIOL André (1893-1965)
GOULARD Jacques (1895-1964)	VERNEDE Georges (1895-1971)

IMPRIMERIE TRILLAUD — BERGERAC

Dépôt légal du 4 trimestre 1981 (N° 1114)



CE BULLETIN EST TIRÉ HORS COMMERCE
— A TROIS CENTS EXEMPLAIRES —
RÉSERVÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION
